

1595 : rue des Buttes (où l'on tirait à l'arbalète ; elle se trouvait, dit-on, le long de l'église et de l'ancien cimetière, du côté du midi).

1607 : rue de la Corvée.

1607 : en la ruelle Boullenot.

Enfin, disons, à propos des rues, que le Conseil Municipal, par délibération du 9 septembre 1844, en a fixé la largeur et l'alignement.

S'il nous était permis de formuler un vœu, nous dirions que le Conseil Municipal serait bien inspiré en faisant poser des plaques indicatrices du nom des rues de la localité (comme à Meursault et à Savigny-les-Beaune par exemple), afin de faciliter les recherches des étrangers au village.

#### IX. — LES TRANSPORTS PUBLICS

Le 25 décembre 1855, le Conseil Municipal demanda la mise en service d'un omnibus, tiré par un cheval, dans le but de permettre aux habitants de Volnay et de Pommaré de se rendre facilement à la Gare de Beaune.

Satisfaction fut donnée aussitôt et l'omnibus commença à fonctionner le 1<sup>er</sup> février 1856 ; il en a été ainsi jusqu'à la construction de la ligne de tramway de Beaune à Saulieu et retour, en 1891.

Entre temps, l'assemblée communale donna le 22 juillet 1864, avis favorable au projet d'établissement d'une ligne de chemin de fer de Beaune à Auxonne, et, le 14 mai 1880, semblable avis au projet de création d'une ligne du même genre entre Beaune et Saint-Loup-de-la-Salle ; elle promit d'ailleurs une subvention de 1.500 F. à titre de subvention pour cette réalisation.

Le 8 juin 1886, le Conseil Municipal émit un avis très favorable au projet d'établissement d'une ligne de tramway à vapeur de Beaune à Arnay, par Pommaré et Bligny-sur-Ouche ; cette ligne, construite en 1888-1890, a été inaugurée le 28 avril 1891 par M. Yves Guyot, Ministre des Travaux Publics. Elle a fonctionné normalement jusqu'en août 1914, époque à laquelle son exploitation a dû être arrêtée du fait de la guerre.

Le règne de la traction à vapeur sur les lignes d'intérêt secondaire, comme celle-ci, étant terminé depuis l'après-guerre, ces lignes ont été déclassées et leurs installations enlevées ou vendues.

Et c'est ainsi qu'en 1942, le Conseil Municipal acheta la plate-forme de l'ex-gare du tramway et, en 1950, il fit l'acquisition des bâtiments de l'ancienne gare qu'il loua ensuite à la Régie des Transports Départementaux (T.D.C.O.).

Signalons encore qu'une autre ligne de tram Beaune-Nolay avait été envisagée dès 1892 ; le tracé en avait même été adopté en 1912, mais la guerre fit abandonner ce projet.

Actuellement, et depuis quelque temps, les transports publics sont assurés, plusieurs fois par jour, dans les deux sens, par les Bus Bourguignons et les cars Citroën,

#### X. — LES ÉDIFICES CIVILS

##### a) L'ancienne Mairie et l'École

Le 20 nivose an 3 (9 janvier 1795) le Maire acheta la Maison commune.

Le 5 juillet 1835, le Conseil Municipal décida, afin de meubler la Maison commune, l'achat de 12 chaises, d'une table et d'un placard destiné à renfermer les archives, puis, le 25 septembre suivant, il ordonna l'exécution de réparations à la Mairie, qui servait également d'école et de logement pour l'instituteur.

En 1853 et 1855, des réparations furent effectuées à la Mairie et à la salle de classe ; la dépense s'éleva à 10.000 F., somme importante pour l'époque.

Malgré cela, le bâtiment laissait à désirer et une délibération prise en 1886 disait à ce sujet : « La Mairie actuelle ressemble plutôt à une ruine qu'à un édifice public ; les plafonds tombent, les escaliers sont branlants, les murs lézardés, les pavés disjoint, il pleut partout ».

Aussi, le 20 mai 1888, l'assemblée communale décida-t-elle la démolition de l'ancienne Mairie, et, en attendant la construction d'une nouvelle Maison commune et d'autres salles de classe, envisagée depuis une vingtaine d'années, elle loua un immeuble pour loger provisoirement les services ci-dessus indiqués.

Après bien des recherches infructueuses, nous savons maintenant que l'ancien bâtiment en question se trouvait à l'emplacement de la Mairie actuelle, mais un peu plus près de la rue.

Ce renseignement nous a été donné très aimablement par l'un des Doyens de la localité, M. Jacquelin Père, qui nous a déclaré avoir bien connu l'ancienne Mairie, ayant fréquenté l'école, installée dans ledit bâtiment avant 1886.

##### b) La Mairie actuelle et les Ecoles

En prévision de la construction d'une nouvelle Maison commune avec de chaque côté, les Ecoles de garçons et de filles, le Conseil Municipal avait acheté, le 25 juin 1865, aux héritiers de M. Ernest Mérey-Mongé, moyennant le prix de 20.000 F., un terrain de la contenance de 20 ares 33 situé un peu en arrière de l'ancienne Mairie, c'est-à-dire en face de la petite porte de l'église.

Le 2 juillet 1887, M. Goin, Architecte beaunois, dressa le projet de construction d'une Mairie et d'un Groupe scolaire ; les travaux furent adjugés, le 31 décembre suivant, à M. Vautre, Entrepreneur de maçonnerie à Beaune, qui consentit un rabais de 0 F. 15 par franc sur les prix du devis.

Terminés dans le courant de 1889, ces travaux occasionnèrent une dépense totale de 53.000 F. ; à signaler, une belle rampe en fer forgé.

En 1933, M. E. Lambert, de Beaune, installa le chauffage central dans tout le bâtiment, avec 17 radiateurs, moyennant 16.300 F., et, dix ans après, on dut procéder à la réfection de la toiture, coût : 10.000 F.

Il fallut, en 1953, refaire le toit du bâtiment des Ecoles et, cette fois, la dépense monta à la coquette somme de 455.326 F.

Enfin, la même année, on renouvela les peintures extérieures de la Mairie et du Groupe scolaire ; la dépense s'éleva alors à 67.733 F.

Mentionnons, en passant, à côté de la Maison commune, le bâtiment dit : la petite Mairie, où se tiennent les réunions de sociétés, les séances de la Caisse d'Épargne, etc., et, en face, le pont-basculé, installé en 1913.

Ajoutons qu'en 1965, la Municipalité décida d'aménager en caveau de réception une grande cave située sous le bâtiment des Ecoles et de la Mairie.

##### c) L'Enseignement : Garçons

Par acte reçu Morelot, Notaire à Beaune, le 8 mars 1809, M. François Blondeau, Propriétaire à Volnay, donna à la Commune de Pommaré une maison qu'il avait fait bâtir à ses frais, dans le but de servir de logement gratis à l'instituteur, sur un emplacement situé en face de la petite porte de l'église.

Cette donation fut acceptée par délibération du Conseil Municipal en date du 20 avril 1809.